



Le Pass Culture

publié le 02/12/2021 - mis à jour le 18/03/2024

#EAC#projet#rencontre#artiste#spectacle

Descriptif :

Afin que chaque élève de France puisse bénéficier d'une éducation à l'art et par l'art et que l'objectif "100% EAC" soit atteint en 2022, le ministère de l'Éducation nationale, de la jeunesse et des sports en partenariat avec le ministère de la Culture déploie le Pass Culture.

Sommaire :

- Pour la part individuelle (élèves de 15 à 17 ans) :
- Pour la part collective :



À partir de début janvier 2022, le pass Culture se déploie sur tout le territoire dans deux nouvelles déclinaisons :

- une part individuelle pour les élèves de 15 à 17 ans qui bénéficieront d'un crédit pouvant aller jusqu'à 30 euros par an pour leurs achats et activités culturels ;
- une part collective pour les collégiens et lycéens, à partir de la classe de 4e, scolarisés dans un EPLE ou un établissement privé sous contrat, pour financer des activités d'éducation artistique et culturelle effectuées en groupe et encadrées par des professeurs.

● Pour la part individuelle (élèves de 15 à 17 ans) :

Les élèves auront besoin de **leur compte Educonnect élève** pour pouvoir justifier simplement de leur identité et de leur âge sur l'application pass Culture et recevoir leur crédit (20 euros pour les élèves de 15 ans et 30 euros pour les élèves de 16 et 17 ans).

Si vous ne l'avez pas déjà fait, vous pouvez dès à présent :

- distribuer à chaque élève de 15 à 17 ans son compte Educonnect (identifiant et mot de passe)
- inciter à activer leur compte et à renseigner leur mail afin de faciliter la récupération des identifiant et mot de passe en cas d'oubli : <https://moncompte.educonnect.education.gouv.fr>

● Pour la part collective :

Pour faciliter la construction des projets d'éducation artistique et culturelle et leur gestion administrative, le dispositif de **la part collective est exclusivement géré à partir de l'application ADAGE**.

Le référent culture de votre établissement doit être renseigné dans ADAGE pour permettre son identification, sa formation et son accompagnement par la DAAC.

La DAAC organise actuellement des temps de formation pour vous et votre référent culture. Vous pouvez vous rapprocher de la délégation si vous n'avez pas été informé de la formation qui vous concerne.

Vous trouverez plus d'informations sur [eduscol](#) 

Documents joints

 Affiche Pass culture (PDF de 203.3 ko)

 Dépliant Pass Culture (PDF de 146.6 ko)



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.